Image not found or type unknown

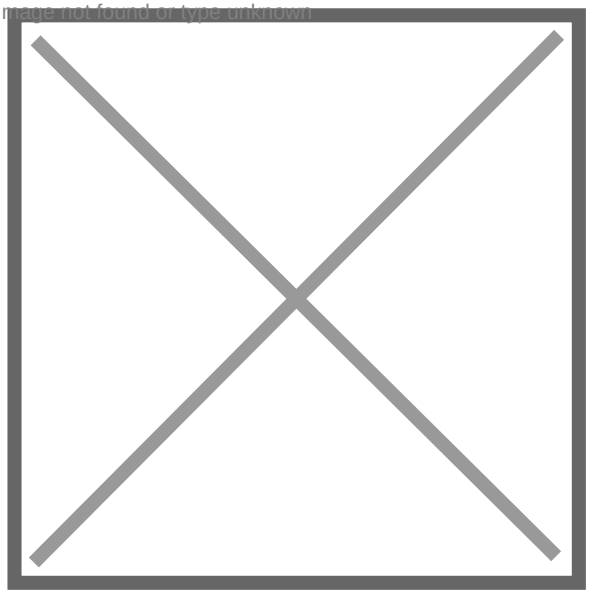

Retour de congé maternité

Par **mikilef**, le **11/06/2013** à **12:59**

Bonjour à tous
Je vais essayer d'être le plus clair possible!
Je travaille dans une société de conseil ("prestataire") depuis 2009, en CDI.
Je suis de retour de congé maternité depuis le 1er juin. Mon ancien poste est actuellement occupé chez le client par la personne qui m'a remplacé mais ne travaille qu'à 4/5ème, ce qui arrange le client. Donc pas de retour possible sur ce poste pour moi. A noter que ce poste se situe à Paris.
Mon employeur n'a donc actuellement pas de mission pour moi. Je suis donc en inter-contrat, à domicile.
Mon souci est qu'il veut m'envoyer à 300km de chez moi pour le même type de poste pour une durée de 3 semaines.
J'habite en IDF, ma société est dans le sud. En 2009, j'ai été embauché car j'habitais justement paris, mais sans écrit officiel de leur part! J'ai une clause de mobilité indiquant "france entière voire international" et "pouvant nécessité le changement de résidence" si "refus licenciement pour faute grave".
Pouvez vous m'indiquer ce que je peux faire?
Je ne veux ni ne peux (par rapport à mon fils) pas y aller.
Merci par avance
Carine

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés